



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projets de règlements d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 19 février 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222-98-2024 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser les pensions pour animaux domestiques**
- **Règlement 223-12-2024 amendant le Règlement de lotissement 223-2008 afin d'abroger les dispositions sur la cession de rue (Omnibus)**
- **Règlement 224-07-2024 amendant le Règlement de construction 224-2008 afin de modifier les dispositions sur les contraventions, sanctions, recours et poursuites (Omnibus)**
- **Règlement 225-19-2024 amendant le Règlement relatif aux PIIA 225-2008 afin de modifier les dispositions sur les contraventions, sur les agrandissements de bâtiment dans le secteur du centre-ville et sur les projets majeurs (Omnibus)**
- **Règlement 258-17-2024 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**
- **Règlement 258-18-2024 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 afin d'augmenter les pénalités en matière d'abattage d'arbres**
- **Règlement 419-05-2024 amendant le Règlement 419-2015 afin de modifier les dispositions sur les documents requis pour un immeuble patrimonial sinistré (Omnibus)**

Les modifications réglementaires concernent l'ensemble de la Ville.

Une assemblée publique aura lieu, pour ces projets, le **6 mars 2024** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 février 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA